



Section 17

Système solaire et univers lointain

Motion

Motion de la Section 17 portant sur son opposition au principe des KeyLabs.

Dans une motion votée le 17 janvier 2025, et à l'instar de la majorité des instances du CNRS (CS, C3N, CPCN et le CSI de l'INSU), la Section 17 du CoNRS a pris position à l'unanimité contre le principe des « laboratoires clefs » (Key Labs).

Dans un courrier du 30 janvier adressé aux personnels du CNRS, Antoine Petit a proposé un « moratoire » sur ce projet, mais sans revenir sur son principe. Il est seulement proposé de revoir les modalités de sélection des « laboratoires clefs » avec un calendrier renvoyé à l'été 2025 pour « poursuivre les concertations ».

La Section 17 réitère sa ferme opposition au principe même d'une labellisation d'une minorité de laboratoires qui mettrait les autres en grande difficulté. Diriger le soutien du CNRS vers quelques laboratoires « stratégiques » serait particulièrement néfaste pour la recherche en astrophysique qui est menée dans les UMR, les Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU) spécifiques à l'INSU, et en partenariat avec des organismes nationaux. Par essence, nos recherches sont menées à une échelle internationale et s'appuient sur de grandes collaborations, de très grandes infrastructures de recherche et des missions spatiales. Leurs succès reposent sur la structuration nationale du CNRS et la diversité de ses laboratoires, qui sont des atouts à préserver. Le CNRS doit continuer à jouer son rôle national d'opérateur de recherche, garant d'une cohérence stratégique de ses choix.

La Section 17 reste attachée à ce que les unités et leurs personnels, ainsi que les concours chercheurs CNRS, soient évalués par les pairs, par une évaluation nationale, ouverte et transparente telle que pratiquée par les Sections du Comité National. **Prenant acte du maintien du principe du projet de « laboratoires clefs » contre l'avis de la communauté, la Section 17 n'assurera plus aucune de ses missions en dehors des concours des chercheurs, ingénieurs et techniciens 2025. Cette grève administrative prend effet immédiatement.**

Frédérique Motte
Présidente de la Section 17

Motion adoptée le 6 mars 2025
21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- Monsieur Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- Monsieur Nicolas ARNAUD, directeur de l'Institut CNRS Terre et Univers.
- Monsieur Martin GIARD, directeur scientifique adjoint du domaine Astronomie - Astrophysique de l'Institut CNRS Terre et Univers.
- Monsieur Benoît MOSSER, président du Conseil scientifique de l'Institut CNRS Terre et Univers.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et des CID du Comité national de la recherche scientifique.